

Concerne: Votre relevé annuel de votre/vos contrat(s) est désormais disponible en ligne

Cher client, Chère cliente

Vous avez souscrit une assurance vie chez Vivium par l'intermédiaire de votre courtier en assurances. Vous trouverez en annexe le relevé annuel de votre/vos contrat(s).

Vous pouvez désormais consulter votre **relevé** via **MyVivium**, un nouvel environnement en ligne où vous pouvez retrouver en toute sécurité les différents documents de votre assurance vie.

Activez vite votre compte sur MyVivium et consultez vos documents

Vous pouvez le faire de deux manières :

- Rendez-vous sur www.my.vivium.be
- Ou scannez le **code QR** avec votre smartphone.

<QR>

MyVivium : toujours plus de possibilités

Vous trouverez déjà dans **MyVivium**, pour vos contrats personnels :

- les relevés annuels (certificats et fiches de pension)
- les attestations fiscales (attestations et preuves de paiement de la prime)
- les données de votre profil, que vous pouvez éventuellement adapter vous-même
- les réponses aux questions fréquemment posées

Une fois votre compte activé, vous serez averti(e) dès qu'un document ou une nouvelle fonction est disponible.

Remarque : Les documents des contrats conclus dans le cadre d'une société (EIP) ne sont pas encore disponibles sur MyVivium.

Vous avez des questions ? Consultez le site www.my.vivium.be/fr/faq. Et votre courtier reste bien entendu à votre disposition.

Cordialement,
Patrick Van Geystelen
Directeur Vie